



Situation du SDMIS : Proposition de ~~sortie de conflit~~ d'atténuation de crise

Une nouvelle réunion de cadrage s'est tenue ce jour avec l'ensemble des organisations syndicales. Le principe d'un plan en 2 temps est acté, conditionné au retrait des 4 préavis de grève actuellement en cours. Les mesures ci-dessous sont le premier wagon de mesures pour 2025. Un engagement écrit d'une nouvelle rencontre en octobre 2025 pour faire l'évaluation du BSC et de sa déclinaison en local ainsi que de la volonté politique de nos élus d'assurer le service public que mérite la population !

Un nouveau préavis de grève pour le 1er octobre 2025 sera déposé dès le retrait des précédents afin d'assurer les négociations et montrer notre détermination à aller chercher la suite.

	2025	2026
EFFECTIF	+20 SPPNO	+40 SPPNO
	Passant de 1070 à 1090 dès avril 2025	Passant de 1090 à 1130 dès janvier 2026
	SEUIL DE PROFESSIONNALISATION Fixer à 500 000 euros le volume d'IHTS maximum annuel déclenchant les recrutements et création de poste de SPP	
REVALORISATION	SPP C ADJ 4.5 IAT CAP/SGT 7 IAT B Lt +0.75 IFTS A Cne +0.65 IFTS	SPP C ADJ 6 IAT CAP/SGT 8 IAT B Lt +1.5 IFTS A Cne +1.3 IFTS
	PATS C +0.14 IFSE	PATS C +0.28 IFSE
	Prime d'intéressement à la performance collective des services fixée à 600€/an pour l'ensemble des agents du SDMIS soumise à la quotité de travail	
	Nomination de 10 adjudants supplémentaires portant de 635 à 645 (soit 30 nominations en janvier 2025)	
	Valorisation des IHTS en heures nuits et/ou Week-end	
TEMPS DE TRAVAIL	Ouverture à tous les SPP.C et B	
	24h Régime en 24 h 75G24 + 14G12 12h Régime en 12h cyclé Création d'un nouveau régime à 50%/50%	Clause de revoyure en 2026 pour faire évoluer le temps d'équivalence et le ratio cyclé

- + Abandon immédiat des plaintes déposées contre les agents grévistes.
- + Maintien définitif de la prime ICL accompagnée d'un courrier officiel de pérennisation.
- + Application du doublement des dépassement d'horaire pour les X maintien.

CES MESURES SERAIENT APPLICABLES DÈS MARS, UNE CLAUSE DE REVOYURE MI-OCTOBRE SERA OBLIGATOIREMENT CONDITIONNÉE À L'ACCEPTATION DE CES PROPOSITIONS.